ANNONCES LÉGALES

CÔTE D'OR

// MODIFICATION

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SCI LIBERT ET LHOMME
au capital de 2 000 euros
Siège social
37 Rue du Faubourg Madeleine
21200 BEAUNE
512 911 512 RCS DIJON

Aux termes de DUA du 02/05/2025, les associés ont décidé à l'unanimité de transférer le siège social au 46 Rue des Godrans - 21000 DIJON à compter du 02/05/2025, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
Pour avis
La Gérance

AL25019002

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SARL 2L21
au capital de 10 000 euros
Siège social :
37 Rue du Faubourg Madeleine
21200 BEAUNE
822 041 141 RCS DIJON

Aux termes de DUA du 02/05/2025, les associés ont décidé à l'unanimité de transférer le siège social au 46 Rue des Godrans - 21000 DIJON à compter du 02/05/2025, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
Pour avis
La Gérance

AL25019003

TRANSFORMATION

SARL ESTIMMO
En cours de transformation
En société civile
au capital de 75 000 €
Siège social : 3 Rue Maillot
21380 MESSIGNY ET VANTOUX
492 701 966 RCS DIJON

Suivant délibération en date du 29/04/2025, la collectivité des associés a préalablement modifié son objet social, puis décidé à l'unanimité, conformément aux dispositions de l'article L. 223-43 du Code de commerce, la transformation de la Société en société civile à compter du 29/04/2025, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.
La dénomination de la Société, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.
Le capital social reste fixé à la somme de 75 000 €, divisé en 7 500 parts de 10 € chacune.
Cette transformation rend nécessaire la publication des mentions suivantes :
Objet :
Ancienne mention : la construction et la vente de maisons individuelles ou groupées, sur plans proposés ou non, sur terrains procurés ou non ; la construction et la vente ou la location de tous immeubles divisés ou non, non bâtis, bâtis ou à bâtir, l'achat et la revente de tous immeubles bâtis ou non bâtis, avec ou sans transformation, avec ou sans division ; l'achat, l'aménagement et la revente de tous terrains constructibles ou non viabilisés ou non, divisés ou non.
Nouvelle mention : Acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, apport, propriété, mise en valeur, transformation, construction, aménagement, administration, location et vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question. Remise en jouissance gratuite ou onéreuse des biens immobiliers dont elle pourra être propriétaire au profit de ses associés. Constitution et gestion d'un patrimoine financier pouvant être confié par mandat à un prestataire de service d'investissement et susceptible d'être composé à la fois d'immeubles, biens, droits immobiliers, valeurs mobilières, titres de sociétés immobilières, instruments financiers ayant un rapport avec l'activité immobilière et, plus particulièrement, de parts de sociétés civiles de placement immobilier, de parts ou d'actions d'organismes de placement collectif immobilier et, de titre accessoire. Constitution et gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières et d'instruments financiers notamment pour assurer la gestion de la trésorerie courante, de la liquidité et du fonds de remboursement, et procéder à des investissements de toute nature dans un objectif de développement du patrimoine de la Société. Le tout soit au moyen de ses capitaux propres soit au moyen de capitaux d'emprunt, ainsi que de l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties à des opérations conformes au présent objet civil et susceptibles d'en favoriser le développement. Toutes opérations financières, mobilières ou immobilières et toutes formes d'endettement se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en favoriser la réalisation, D'une manière générale toutes opérations et tous investissements à condition toutefois d'en respecter le caractère civil.
Sous sa nouvelle forme, la Société est gérée par M. Louis ESTIVALET demeurant 21 Rue Amiral Courbet – 21000 DIJON.
Pour avis
La Gérance

AL25019004

CHANGEMENT DE COMMISSAIRE AUX COMPTES

SASU LINGUAPHONE BOURGOGNE
au capital de 10 000 €
Siège social : 43 Rue Elsa Triolet
Parc Valmy - 21000 DIJON
434 808 481 RCS DIJON

Aux termes d'un procès-verbal des décisions de l'Associée Unique en date du 29/06/2024, la Société AUCAP AUDIT - ZAC des Terres Rousses - 13 Rue Nicolas de Condorcet - 21800 CHEVIGNY SAINT SAUVEUR, a été nommée en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant en remplacement de la Société EQUINOXE, démissionnaire, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur.
POUR AVIS
La Présidente

AL25019037

CHANGEMENT DE GÉRANT

SARL ESTIVALET LAVAGE
au capital de 7 622,45 €
Siège social : 8 Rue des Murgers
21380 MESSIGNY ET VANTOUX
489 775 080 RCS DIJON

Selon décisions unanimes du 26/06/2024, la collectivité des associés a pris acte du décès de M. Claude ESTIVALET survenu le 31/05/2024 et a nommé en qualité de nouveau gérant M. Louis ESTIVALET, demeurant 21 Rue Amiral Courbet – 21000 DIJON, pour une durée illimitée.
Pour avis
La Gérance

AL25019049

MODIFICATION DU CAPITAL

ATEXPRESS
SARL au capital de 20 000 €
Porté à 50 000 €
Siège social : 7 Rue du 19 Mars 1962
21600 LONGVIC
529 062 226 RCS DIJON

Selon décisions du 19/12/2023, les associées ont décidé à l'unanimité d'augmenter le capital social de 30 000 € par incorporation des comptes courants des associées, ce qui rend nécessaire la publication des mentions suivantes :
ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL
Ancienne mention : Le capital social est fixé à 20 000 €
Nouvelle mention : Le capital social est fixé à 50 000 €
Pour avis
La Gérance

AL25019057

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SARL «DETERRE BCM»
Capital social : 1 000 €
Siège social : 70 A Grande Rue
10110 POLISY
RCS TROYES 909 820 730

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 01/06/2025, les associés ont décidé de transférer le siège social au 1 ruelle aux Chevaux – 21330 LAIGNES.
En conséquence, la société sera radiée du greffe du tribunal de commerce de TROYES et immatriculée au greffe du tribunal de commerce de DIJON.
Les caractéristiques de la société sont désormais les suivantes :
DENOMINATION : «DETERRE BCM»
SIEGE SOCIAL : 1 ruelle aux Chevaux – 21330 LAIGNES
OBJET SOCIAL : Acquisition, apport propriété de tous biens immobiliers et leur vente, location meublée desdits immeubles et hébergement touristiques, tables d'hôtes et hébergement touristique se faisant par le biais de gîtes et chambres d'hôtes. (AGE du 01/06/2025).
DURÉE : jusqu'au 31 janvier 2121
CAPITAL SOCIAL : 1 000 € divisé en 100 parts de 10 € chacune.
GERANCE :Monsieur Benoît MARTIN, demeurant 10 Grande Rue de l'Ecole – 10340 LES RICEYS et Nomination, à compter du 01/06/2025, de Madame Alexandra BIERRY, demeurant 10 Grande Rue de l'Ecole – 10340 LES RICEYS (AGE du 01/06/2025),Nommés pour une durée illimitée avec pouvoir général d'engager la société envers les tiers.
IMMATRICULATION : radiation auprès du Greffe du Tribunal de Commerce de TROYES et immatriculation au Greffe du Tribunal de Commerce de DIJON.
Pour avis,La Gérance.

AL25019059

// GÉRANCE

CITYA DUCS DE BOURGOGNE
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 1 249 860 €
Siège social :
32 boulevard du Maréchal Joffre
21000 DIJON
345 379 655 RCS DIJON

AVIS DE FUSION

Un traité de fusion en date du 18/02/2025, établi entre la Société CITYA DUCS DE BOURGOGNE et la Société CABINE PARISEL, SAS à Associé unique au capital de 278 040 euros ayant son siège social 4 rue de Bruges – 21000 DIJON, immatriculée au RCS de DIJON sous le numéro 350 704 904, traité mentionnant et décrivant les apports effectués par la Société Absorbée, a été déposé au Greffe du Tribunal de Commerce de DIJON le 28/02/2025 pour la Société Absorbante et le 28/02/2025 pour la Société Absorbée, ces sociétés dépendant du même Tribunal de Commerce.
Le traité de fusion a fait l'objet d'une publication sur les sites internet des 2 sociétés durant 30 jours consécutifs à compter du 28/02/2025 et aucune opposition n'a été effectuée dans le délai légal de 30 jours de la parution de cet avis. La fusion est donc devenue définitive le 31/03/2025.
Aux termes d'un procès-verbal en date du 31/03/2025, l'Associé unique a approuvé la fusion par absorption de la Société CABINET PARISEL.
La Société CITYA IMMOBILIER (380.435.248 RCS TOURS) détenant la totalité des parts sociales de la Société Absorbante et des actions de la Société Absorbée avant la date de dépôt du traité de fusion, au Greffe du Tribunal de Commerce de DIJON, il n'a pas été effectué d'augmentation de capital et la Société Absorbée a été dissoute de plein droit sans liquidation, à la date du 31/03/2025.
Pour avis.

AL25019020

CABINET PARISEL
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 278 040 €
Siège social : 4 rue de Bruges
21000 DIJON
350 704 904 RCS DIJON

AVIS DE FUSION

Un traité de fusion en date du 18/02/2025, établi entre la Société CITYA DUCS DE BOURGOGNE, SARL à Associé unique au capital de 1 249 860 euros ayant son siège social sis 32 boulevard du Maréchal Joffre – 21000 DIJON , immatriculée au RCS de DIJON sous le numéro 345 379 655 et la Société CABINET PARISEL, traité mentionnant et décrivant les apports effectués par la Société Absorbée, a été déposé au Greffe du Tribunal de Commerce de DIJON le 28/02/2025 pour la Société Absorbante et le 28/02/2025 pour la Société Absorbée, ces sociétés dépendant du même Tribunal de Commerce.
Le traité de fusion a fait l'objet d'une publication sur les sites internet des 2 sociétés durant 30 jours consécutifs à compter du 28/02/2025 et aucune opposition n'a été effectuée dans le délai légal de 30 jours de la parution de cet avis. La fusion est donc devenue définitive le 31/03/2025.
Aux termes d'un procès-verbal en date du 31/03/2025, l'Associé unique a approuvé la fusion par absorption de la Société CABINET PARISEL.
La Société CITYA IMMOBILIER (380.435.248 RCS TOURS) détenant la totalité des parts sociales de la Société Absorbante et des actions de la Société Absorbée avant la date de dépôt du traité de fusion, au Greffe du Tribunal de Commerce de DIJON, il n'a pas été effectué d'augmentation de capital et la Société Absorbée a été dissoute de plein droit sans liquidation, à la date du 31/03/2025.
Radiation au RCS de DIJON.

AL25019021

// ENQUÊTE PUBLIQUE

Département de la Côte-d'Or

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LE PROJET D'AMÉNAGEMENT FONCIER AGRICOLE, FORESTIER ET ENVIRONNEMENTAL

Communes d'AISEY-SUR-SEINE et de BRÉMUR-ET-VAUROIS
Avec extension partielle sur les communes de Chemin-d'Aisey, Nod-sur-Seine, Origny-sur-Seine et Semond

Une enquête publique sur le projet d'aménagement foncier agricole, forestier et environnemental des communes d'Aisey sur Seine et de Brémur et Vaurois se déroulera du **10 juin 2025 à 14h30 au 12 juillet 2025 à 12h00** (soit 33 jours) en mairie d'Aisey sur Seine.
Ce projet d'aménagement foncier concerne les communes d'Aisey sur Seine et de Brémur et Vaurois, et par extension le territoire d'une partie de celles de Chemin-d'Aisey, Nod-sur-Seine, Origny sur Seine et Semond.
L'enquête publique consiste à porter à la connaissance du public le choix du mode d'aménagement foncier, le périmètre correspondant et les prescriptions que devront respecter le plan du nouveau parcellaire et les travaux connexes.
Le tribunal administratif a désigné comme commissaire enquêteur M. Pierre ALEXANDRE, expert foncier, pour conduire l'enquête publique. Ce dernier se tiendra à la disposition du public lors de **permanences** en mairie d'Aisey sur Seine aux dates suivantes : **le mardi 10 juin 2025 (de 14h30 à 16h30), le mercredi 18 juin 2025 (de 9h00 à 11h00), le vendredi 4 juillet 2025 (de 16h00 à 18h00) et le samedi 12 juillet 2025 (de 10h00 à 12h00).**
Le public pourra consulter le dossier d'enquête et présenter ses éventuelles observations pendant la durée de l'enquête sur un registre ouvert à cet effet à la mairie d'Aisey sur Seine (4 Grande Rue) **les mardis de 14h00 à 16h30 et vendredis de 14h00 à 18h00** ou pendant les **permanences** du commissaire enquêteur. Ces observations seront tenues à la disposition du public.
Le dossier sera également accessible depuis un poste informatique à la mairie d'Aisey sur Seine aux horaires précédemment indiqués ainsi que depuis le site internet du Conseil Départemental (https://www.cotedor.fr/votre-service/amenagement-et-animation-des-territoires/agriculture-amenagement-rural-et-filieres-1) et sur le site internet du registre dématérialisé : https://www.registre-dematerialise.fr/6284.
Les observations pourront également être adressées par courriel à l'adresse suivante : enquete-publique-6284@registre-dematerialise.fr (publiées sur le registre dématérialisé) ainsi que par correspondance postale fermée à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur à l'adresse suivante :
Mairie d'Aisey sur Seine - Enquête aménagement foncier - 4 Grande Rue – 21400 Aisey sur Seine.
Le dossier d'enquête comprend :
- Le cadre de l'enquête publique
- La proposition de la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier (CIAF) qui comporte le choix du mode d'aménagement foncier, la délimitation du périmètre de l'opération, les prescriptions que devront respecter le futur plan parcellaire et les travaux connexes ainsi qu'une liste des travaux susceptibles d'être interdits ou soumis à autorisation
- Un plan faisant apparaître le périmètre retenu pour le mode d'aménagement envisagé ainsi que la liste des parcelles du périmètre
- L'étude d'aménagement et d'environnement, ainsi que l'avis de la CIAF sur les recommandations contenues dans cette étude
- Les informations portées à la connaissance du Président du Conseil Départemental par le Préfet.
A l'issue de l'enquête publique, le commissaire enquêteur rédigera un rapport et des conclusions qui seront tenus à la disposition du public pendant un an en mairie d'Aisey sur Seine, à la Préfecture de la Côte-d'Or et au Conseil Départemental de la Côte-d'Or ainsi que sur le site internet de ce dernier (https://www.cotedor.fr/votre-service/amenagement-et-animation-des-territoires/agriculture-amenagement-rural-et-filieres-1).
La CIAF se réunira après la remise du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur pour examiner les observations formulées. Au vu de ceux-ci et après avoir recueilli l'avis de la CIAF, puis celui des communes concernées, le Conseil Départemental décidera s'il ordonne l'opération d'aménagement et, le cas échéant, en fixera le périmètre.
Le Département de la Côte-d'Or, maître d'ouvrage, est l'autorité auprès de laquelle des informations peuvent être demandées (Conseil Départemental de la Côte-d'Or - Service Agriculture et Alimentation de proximité – 53 bis rue de la Préfecture – 21035 Dijon cedex, 03.80.63.65.69).
Le présent avis est notifié à tous les propriétaires de terrains situés à l'intérieur du périmètre retenu. Il sera également consultable sur le site internet du Conseil Départemental de la Côte-d'Or (https://www.cotedor.fr/votre-service/amenagement-et-animation-des-territoires/agriculture-amenagement-rural-et-filieres-1).
Les propriétaires doivent signaler au Conseil Départemental, dans un délai d'un mois à compter de la date de notification de l'avis d'enquête, les éventuelles contestations judiciaires en cours.
A Dijon, le 13 Mai 2025
Le Président
Pour le Président et par délégation
Le Directeur Eau, Environnement et Alimentation

AL25018846

// DIVERS

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS

Appel à Candidatures du 10/06/2025
La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département SD21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
Noidan : Loué sur une partie de la surface – Objectif : maintien des fermiers – petite grange , prés, terres et taillis simple - Urbanisme : RNU 6 ha 81 a 34 ca 'LE FAUBOURG' : D-0738 - 'LE GRAND LARREY' : E-0126—0162 - 'LE BON NARGEOT' : ZE-0023 - 'LES HAUTOTS' : ZN-0016
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 30/06/2025 à SAFER Bourgogne Franche-Comté, 11 rue François Mitterrand, 21850 ST APOLLINAIRE où des compléments d'information pourront être obtenus.
Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et candidater.

AL25019071

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SARL AMBRE-ELEC
en liquidation
Au capital de 7 500 euros
Siège social et de liquidation
10 Allée des Plantes
21121 FONTAINE LES DIJON
521 982 124 RCS DIJON

L'AG réunie le 31/03/2025 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M. Dominique PICCIOLI, demeurant 10 Allée des Plantes – 21121 FONTAINE LES DIJON, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.
Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du TC de DIJON, en annexe au RCS et la société sera radiée dudit registre.
Pour avis
Le Liquidateur

AL25018986

CLÔTURE DE LIQUIDATION

TRIUM HORECA
SASU en liquidation
Au capital de 375 000 euros
Siège social : 3 Rue du Rompot
21121 FONTAINE LES DIJON
823 297 189 RCS DIJON

Aux termes d'une décision du 31/12/2024, l'Associée Unique a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé la société BPAM S.A ayant son siège social 89 E Rue Pafebruch L – 8308 CAPELLEN - LUXEMBOURG, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et prononcé la clôture de la liquidation.
Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du TC de DIJON, en annexe au siège social 89 E Rue Pafebruch L – 8308 CAPELLEN LUXEMBOURG et la Société sera radiée dudit registre.
Pour avis
Le Liquidateur

AL25019025

THALEX AVOCATS

46 Avenue du Parmelan

DISSOLUTION ANTICIPÉE

SCI MGF
Société civile
Au capital de 150 000 euros
Siège social : 2 route de Vieux Château
Le Terreau - 21460 TOUTRY
434 929 923 RCS DIJON

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 03/06/2025 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.Elle a nommé en qualité de co-liquidateurs :
- Monsieur Michel MONTMASSON,demeurant 135 A route des Choseaux - 74330 MESIGNY,
- Monsieur François DAVIET demeurant 17 chemin de la Caille – 74330 LA BALME DE SILLINGY
- Monsieur Gilbert GRUFFAT demeurant 75 route du Cruet Nord – 74150 SALES
pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et les a autorisés à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé c/o M. Gilbert GRUFFAT – 75 route du Cruet Nord – 74150 SALES.
C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis

AL25019069

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 28 Mai 2025 à QUETIGNY (21800), il a été créé une société présentant les caractéristiques suivantes :
FORME :Société à responsabilité limitée SARL
DÉNOMINATION :MOKA SUSHI
SIÈGE SOCIAL : 2 Rue des Potiers, ZAC des Charrières, 21 800 QUETIGNY
OBJET :-Restauration, sur place, à emporter, et livraison à domicile -Achat Revente de Produits Alimentaires et Matériels liés à ces activités
DURÉE :99 années à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
CAPITAL :20 000 Euros
GÉRANCE :Mme Ren BEILEI domiciliée 9, Rue Goupil, 21 160 PERRIGNY LES DIJON
La société sera immatriculée au RCS DIJON.
Pour avis,
La Gérance.

AL25019030

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP du 04/06/25, constitution de la Société par Actions Simplifiée :
Dénomination sociale : DEMAZA HOLDING
Capital social : 1000 euros
Siège social : LBA centres affaires 11 avenue du 8 septembre 1944, 21200 BEAUNE
Objet : La prise de participation sous quelque forme que ce soit, notamment par souscription ou rachat de toutes valeurs mobilières, actions, obligations, parts ou titres cotés ou non cotés dans toutes sociétés ou entreprises constituées ou à constituer sous quelque forme que ce soit, libérales, industrielles, commerciales, financières, agricoles, immobilières.L'animation de groupe et la fourniture de services aux filiales, incluant :La prestation de services administratifs, financiers, comptables, juridiques, informatiques, commerciaux et techniques.L'assistance en matière de stratégie, de gestion et de développement.La mise à disposition de moyens matériels et humains nécessaires à l'activité des filiales.La gestion et l'administration des participations détenues, incluant :La gestion de portefeuilles d'investissements.La supervision des opérations financières et commerciales des filiales.La coordination des activités des filiales pour optimiser leur performance.
La réalisation de toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes, de nature à favoriser son extension ou son développement
Président : Monsieur DERANGERE Thomas Demeurant 2, La Montagne, 71990 SAINT PRIX
Directeur général : Monsieur MARTINEZ-CANADAS Thomas Demeurant 7, rue des Chioz, 70190 VORAY SUR L'OGNON
Conditions d'exercice du droit de vote aux assemblées :Chaque action donne droit à une voix.
Clauses d'agrément et organe social habilité à statuer sur les demandes d'agrément : La cession de titres de capital et de valeurs mobilières donnant accès au capital à un tiers ou au profit d'un associé est soumise à l'agrément préalable de la collectivité des associés.
Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS DIJON.
Pour avis.

AL25019041

AVIS DE CONSTITUTION

Dénomination : ZM 21.
Forme : Société par actions simplifiée unipersonnelle.
Siège social : 77 Rue de Mirande, 21000 Dijon.
Objet : Activité de brasserie et de restauration.
Durée de la société : 99 année(s).
Capital social fixe : 200 euros
Cession d'actions et agrément : Les cessions d'actions à un tiers ou au profit d'un associé sont soumises à l'agrément préalable de la collectivité des associés.
Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.Tout actionnaire peut participer aux assemblées : chaque action donne droit à une voix.
Ont été nommés :
Président : Monsieur Mouhssine ZAYYI 61 Avenue Stalingrad 21000 Dijon.
La société sera immatriculée au RCS de Dijon.
Pour avis.
Le Président

AL25019046

Notaires

SCP CARILLON ET MANGEL
NOTAIRES ASSOCIES
31 Bis rue François MITTERRAND
21120 IS-SUR-TILLE

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Pascale CARILLON, Notaire associé à IS-SUR-TILLE (Côte d'Or), 31 Bis rue François Mitterrand, le 19 mai 2025, il a été constitué la Société Civile Immobilière suivante :
DENOMINATION : M2M
SIEGE SOCIAL : IS-SUR-TILLE (21120), 7 Rue du Triage
DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.S.
OBJET : L'acquisition, la construction, la restauration, la propriété, la gestion, l'exploitation de tous biens et droits immobiliers, la gestion et l'exploitation, notamment par location, bail ou autrement, d'immeubles, bâtis ou non bâtis, dont elle sera devenue propriétaire par suite d'apport, d'achat ou de construction, la mise à disposition desdits biens et droits immobiliers, y compris à titre gratuit, au profit des associés, la prise de participation dans toutes sociétés immobilières, l'obtention de toutes ouvertures de crédit, prêts ou facilités de caisse, avec ou sans garanties hypothécaires destinés au financement des acquisitions ou au paiement des coûts d'aménagement, de réfection ou autres à faire dans les immeubles de la société, l'aliénation du ou des immeubles appartenant à la société au moyen de vente, échange ou apport en société. Et généralement toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en favoriser le développement, pourvu qu'elles ne modifient pas le caractère civil de la société.
CAPITAL SOCIAL : 1.000,00 €, apports en numéraire.
GERANCE : Madame Myriam HOSCHAR, demeurant à IS-SUR-TILLE (21120), 7 Rue du Triage
CESSION DE PARTS : Les parts sont librement cessibles entre associés, entre ascendants et descendants ainsi qu'au bénéfice du conjoint d'un associé ; toutes les autres mutations entre vifs, à titre gratuit ou onéreux, de parts sociales sont soumises à l'agrément.L'agrément est de la compétence de la collectivité des associés se prononçant par décision extraordinaire.
IMMATRICULATION : Au R.C.S. de DIJON.
Pour avis : Me CARILLON

AL25019058

MONET AVOCATS MA

AVIS DE CONSTITUTION

Le 30/05/2024, il a été constitué la société suivante :
Dénomination : FORM@FER
Forme : SAS
Objet social : l'organisation de formations sur site ou à distance, notamment dans les domaines ferroviaires (telles que formations à la conduite, formations aux tâches critiques autres que la conduite, autres formations RFN, formations sécurité du personnel, formations conduite engins de chantier, formations gestion documentaire etc.), l'évaluation individuelle de compétences dans le domaine ferroviaire pour l'exercice de missions de conduite, de tâches critiques, de sécurité du personnel, etc.
Siège : CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR (21800), 15 Boulevard Jean Moulin.
Capital : 100 000 €
Durée : 99 ans
Président : DVG CONSULTANT,société par actions simplifiée au capital de1 000 €, dont le siège social est à VERNOUILLET (78540), 11 Allée de l'Etang,immatriculée au registre du commerce et des sociétés de VERSAILLES sous le numéro 799 449 384
Directeur Général : Benjamin DURAND, né le 18/12/1993 à MARSEILLE (13),demeurant à ODENAS (69460), 293 Chemin de la Roche
Commissaire aux comptes: EXCO SOCODEC, SAS, sise à DIJON (21000),51 Avenue Françoise Giroud, 400 726 048 RCS DIJON
Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Le droit de participer aux décisions collectives est subordonné à l'inscription en compte des actions aunom de leur titulaire au plus tard à la date de la décision collective. Tout associé a autant de voix qu'il possède d'actions ou en représente.
Agrément : Toute transmission est soumise à la procédure d'agrément fixée parles statuts.
La société sera immatriculée au RCS DIJON
Pour avis.

AL25019061

NIÈVRE

// MODIFICATION

GROUPE ETC LE PARTAGE DES VALEURS

ETC
2 rue des Ardoisiers
58200 COSNE-COURS-SUR-LOIRE

MODIFICATIONS MULTIPLES

LE CHENE ET LE ROSEAU
SARL au capital social de 5 000 Euros
Siège social : Zone industrielle DES PRES MAILLARDS
108 AVENUE DU 85EME DE LIGNE
58200 COSNE COURS SUR LOIRE
808 472 484 RCS NEVERS

L'assemblée générale extraordinaire le 05 Juin 2025, a décidé de transformer la société en SAS
En conséquence :
- Il a été mis fins aux fonctions de Gérant de Julie LESCURE demeurant 53 Avenue de Fontenay 18300 SAINT SATUR
- a été nommé Président : Julie Lescure demeurant 53 Avenue de Fontenay 18300 SAINT SATUR
Pour avis.

AL25019040

MODIFICATION DE DIRIGEANTS

Aux termes d'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire en date du 21/5/2025, les associés de la Sci Wendelin, au capital de 1.000 euros dont le siège social est à Donzy (Nièvre) 15 rue de la Justice, identifiée au Siren sous le n° 492 670 914 et immatriculée au RCS de Nevers,
Ont nommé comme nouveau cogérant de cette société Madame Isabelle Marie-Claire GAUCHOT, veuve de Mr WENDELIN Jean-Pierre, dt à LEUGNY (89130) 2 chemin du breuillard,sans limitation de durée, en remplacement de Mr WENDELIN Jean-Pierre, décédé le 22/4/2024.
En conséquence, ladite société sera à compter du 22/4/2024gérée par Mr Bernard WENDELIN déjà co-gérant et Mme WENDELIN Isabelle, nouvelle co-gérante.
L'article des statuts correspondant, est modifié en conséquence.
Pour Avis
Le gérant.

AL25019056

ANNONCES LÉGALES

MODIFICATION DU CAPITAL

GFA DES BELLUAIRES

Siège social Ferme des Lasniers
58310 ARQUIAN
SIREN 531491009 RCS de NEVERS

Dirigeants :
Madame Marie Bernadette demeurant à 1 Les Lasniers, 58310 ARQUIAN
Suite à l'assemblée générale extraordinaire, il a été décidé de réduire le capital social pour le porter de 356 000 euros à 354 932 euros à compter du 15 mai 2025.
Modification au RCS de NEVERS

AL25019062

// GÉRANCE

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 26 mars 2025, enregistré au SPFE de BOURGES 1 le 30/05/2025,
La société CONTITRADE France, sis ZI Le Meux , 28 rue du Général de Gaulle à LE MEUX (60880), immatriculée au RCS de COMPIEGNE sous le numéro 394 479 034
A vendu à :
La société DEL'S AUTO, sis 119 B avenue de Verdun à DECIZE (Nièvre), immatriculée au RCS de NEVERS sous le numéro 941280703,
Le Fonds de Commerce de commerce de détail d'équipements automobiles sis et exploité à «119 B avenue de Verdun» - DECIZE (Nièvre), pour lequel le Vendeur est immatriculé au Répertoire SIRENE sous le numéro 394479034 et comprenant :
- L'enseigne, nom commercial, clientèle de cette activité et achalandage y attachés ;- Le matériel et le mobilier commercial servant à son exploitation ;- Et les marchandises qui existent en stock au jour de l'entrée en jouissance.
L'entrée en jouissance a été fixée au 1er avril 2025.
La cession a été consentie et acceptée moyennant le prix principal de 122 526 €uros, s'appliquant :
- aux éléments incorporels pour 100 000 €uros,
- aux éléments corporels pour 22 526 €uros.
Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les 10 jours suivant la dernière en date des publications légales au siège du fonds pour la validité et pour la correspondance à à l'adresse de l'entreprise DEL'S AUTO, sis 119 B avenue de Verdun à DECIZE (58300).
Pour insertion

AL25019006

// DIVERS

Me Anne JUILLET
Notaire à POUILLY SUR LOIRE (58150)
9 rue René Couard

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Aux termes d'un acte reçu par Me Anne JUILLET notaire à POUILLY SUR LOIRE le 28/02/2025,
M. Didier MICHAUD né à BOURGES (18000) le 08/06/63 et Mme Corinne Christiane Danielle SCIOT née Paris 17 le 08/08/67, demeurant ensemble GARCHY (58150) 14 rue Blanche, mariés à ST ANDELAIN (58150)le 15/07/89 sous le régime légal de la communauté réduite aux acquêts, ont décidé de changer de régime matrimonial et d'adopter pour l'avenir le régime de la communauté universelle établi par l'article 1526 du code civil avec clause intégrale au conjoint survivant.
Les créanciers peuvent s'opposer à la modification dans les trois mois suivant la présente publication en l'étude de l'office notarial où domicile a été élu à cet effet,conformément à l'article 1397 alinéa 3 du Code civil.
Pour insertion

AL25019072

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

COGEP AVOCATS

DISSOLUTION ANTICIPÉE

EARL SOUVERAIN

Exploitation Agricole
A Responsabilité Limitée
Au capital de 370 700 €
Siège social : La Bergerie
58640 VARENNES-VAUZELLES
R.C.S. NEVERS 444 562 615

Lors de l'AGE du 28/02/2025, à effet du même jour, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la Société et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.
M. Laurent SOUVERAIN demeurant La Bergerie 58640 VARENNES-VAUZELLES a été nommé en qualité de liquidateur. Le siège de la liquidation est fixé à La Bergerie 58640 VARENNES-VAUZELLES.
C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Registre du commerce et des sociétés de NEVERS.
Pour avis, le liquidateur.

AL25019005

// CONSTITUTION

3 MA
Société par actions simplifiée
au capital de 2 000 euros
Siège social : L'huis Morot
58120 MONTIGNY EN MORVAN

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Montigny en Morvan du30/05/2025, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : 3 MA
Siège : L'huis Morot, 58120 MONTIGNY EN MORVAN
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 2 000 euros
Objet : La production et la revente de toutes énergies renouvelables, et notamment de l'énergie solaire au moyen de panneaux photovoltaïques
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : Fabrice PREVOVAT, demeurant L'Huis Morot 58120 MONTIGNY EN MORVAN
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de NEVERS.
POUR AVIS

AL25019034

YONNE

// MODIFICATION

MODIFICATIONS MULTIPLES

SCI LC2B

Société civile immobilière
Au capital de 1 400 euros
Siège social : 4 rue de reugny
89800 CHABLIS
852 085 265 RCS AUXERRE

Par une AGE en date du 15 février 2025, la collectivité extraordinaire des associés a :
- modifié l'objet social en :
La prise de participations majoritaire ou minoritaire, directe ou indirecte, dans toutes entreprises, groupements d'intérêts économiques, sociétés françaises ou étrangères, civiles ou commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, créées ou à créer, et ce par voie d'apport en nature ou en numéraire, de souscription ou d'achats de titres ou droits sociaux, de fusion, scission, association, participation, prise en gérance libre ou par tous autres moyens
L'acquisition, la gestion et, plus généralement, l'exploitation par location ou autrement, à l'exception de la location en meublé, de tous biens ou droits immobiliers à quelque endroit qu'ils se trouvent situés
L'obtention de toutes ouvertures de crédit, prêts ou facilités de caisse, avec ou sans garanties hypothécaires destinés au financement des acquisitions ou au paiement des coûts d'aménagement, de réfection ou autres à faire dans les immeubles de la société.
- modifié la forme en société civile.
- modifié la dénomination sociale en SC LC2B
- augmenté le capital sociale de 155 390 euros pour le porter à 156 790 euros
Pour avis et mention,
La Gérance

AL25019068

// GÉRANCE

Notaire

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Me Violaine GAUDIEZ, notaire à AVALLON, en date du 17/05/2025, enregistré au SPFE DE L'YONNE, le 30/05/2025 dossier 2025 00017772 référence 8904P012025N00607,
La Société dénommée «LE GRAND CAFE DE L'EUROPE», SARL au capital de 7 500€, dont le siège est à AVALLON, 7 place Vauban, identifiée au SIREN sous le numéro 442790945 et immatriculée au RCS d'AUXERRE.
A cédé à
La Société dénommée «SAS L'EUROPE», SAS au capital de 500€, dont le siège est à AVALLON, 16 rue du Pâtis, Champien, identifiée au SIREN sous le numéro 944053982 et immatriculée au RCS d'AUXERRE.
Le fonds de commerce de CAFE, BAR, BRASSERIE, exploité à AVALLON, 7 place Vauban, avec entrée en jouissance le 17/05/2025
Moyennant le prix de TROIS CENT TRENTE MILLE EUROS (330 000€) s'appliquant aux éléments incorporels pour 290 024€ et aux éléments corporels pour 39 976€.
Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en l'Office Notarial de Me Violaine GAUDIEZ à AVALLON, 24 rue du Général Leclerc, au plus tard dans les 10 jours de la dernière en date des publications où domicile a été élu à cet effet.
Pour avis,
La Notaire.

AL25019039

Notaire

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Me Maryse BELLIAU, le 14 mai 2025, enregistré au service de la publicité foncière et de l'enregistrement de l'YONNE le 16 mai 2025
La société dénommée LES GARS DU COIN, Société à responsabilité limitée, dont le siège social est à CHARNY OREE DE PUISAYE (89120), 24 Grande Rue, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de SENS et identifiée sous le numéro unique d'identification 848 203 386
A cédé à
La société dénommée LES AMIS DU COIN, Société à responsabilité limitée à associé unique, dont le siège social est à CHARNY OREE DE PUISAYE (89120), 24 Grande Rue, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de SENS et identifiée sous le numéro unique d'identification 942 979 618
Le fonds de commerce de bar, brasserie, PMU, Française Des Jeux, exploité à CHARNY-OREE-DE-PUISAYE (89120), 24 Grande Rue, connu sous le nom de «LES GARS DU COIN», immatriculé au RCS sous le n°Moyennant le prix de 170.000,00 €, savoir :
- éléments incorporels : 150.617,00 €
- matériel et mobilier commercial : 19.383,00 €.
Entrée en jouissance a été fixée au jour de l'acte.
Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les 10 jours de la dernière en date des publications légales en l'étude de Me Maryse BELLIAU, notaire à CHARNY OREE DEPUISAYE (89120), 5 rue André Martin, où domicile a été élu à cet effet.
Pour insertion
Me Maryse BELLIAU

AL25019042

// ENQUÊTE PUBLIQUE

Préfet de l'Yonne

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Portant sur le projet d'implantation d'un parc photovoltaïque au sol sur le territoire des communes de NOYERS et de CENSY
Le public est averti qu'en exécution : - du code de l'environnement, - du code de l'urbanisme, - de l'arrêté n°PREF-SGAD-BE-2025-0161 du 19 mai 2025
Une enquête publique relative à la demande de neuf permis de construire pour la réalisation d'un parc photovoltaïque au sol d'une emprise de 113 ha et d'une puissance totale de91,6 MWc sur le territoire des communes de NOYERS et de CENSY, déposée par la SAS CONTIS 8 (entreprise GLHD), **sera ouverte aux mairies de NOYERS et de CENSY pendant 32 jours consécutifs, du mardi 10 juin 2025 (9h) au vendredi 11juillet 2025 (17h).**
Le dossier de demande de neuf permis de construire (comprenant une étude d'impact, un avis de l'Autorité environnementale et les avis des collectivités territoriales consultées) et le registre d'enquête seront déposés pendant toute la durée de l'enquête, **du mardi 10 juin 2025 (9h) au vendredi 11 juillet 2025 (17h), en mairies de NOYERS et de CENSY**, afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture.
Une commission d'enquête a été désignée. Elle se compose d'un président, Monsieur Pascal FOUGÈRE, deux membres titulaires, Madame Catherine SEMBLAT et Monsieur Jean-Paul MONTMAYEUL, ainsi que d'un commissaire enquêteur suppléant,Monsieur Jean-Marc DAURELLE.
Indépendamment des dispositions ci-dessus, la commission d'enquête (ou l'un de ses membres) recevra les observations et propositions éventuelles du public qui seront également consignées dans le procès-verbal,
- à la mairie de NOYERS (89310) :
mardi 10 juin 2025 de 9 h 00 à 12 h 00,
jeudi 19 juin 2025 de 15 h 00 à 18 h 00,
samedi 5 juillet 2025 de 9 h 00 à 12 h 00,
vendredi 11 juillet 2025 de 14 h 00 à 17h 00.
- à la mairie de CENSY (89310) :
mercredi 25 juin 2025 de 14 h 00 à 17 h 00.
Par ailleurs, une réunion publique sera organisée à la salle polyvalente François CHANUT de NOYERS, le samedi 21 juin2025 de 9 h 30 à 11 h 30.
Pendant la durée de l'enquête, les observations et propositions que soulève le dossier pourront être consignées :
- soit par voie électronique, à l'adresse e-mail suivante :
pref-photovoltaique-noyers-censy@yonne.gouv.fr
(Les observations et propositions éventuelles transmises à cette adresse e-mail seront consultables sur le site internet des services de l'État et donc visibles par tous).
- soit par écrit au siège de l'enquête :
- sur le registre « papier » déposé à la mairie de NOYERS, 9place de l'Hôtel de Ville
ou
- par courrier adressé à la mairie de NOYERS, à l'attention du président de la commission d'enquête.
Le dossier est également consultable sur le site internet des services de l'État à l'adresse
https://www.yonne.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Installations-classees-Loi-sur-l-eau-Declaration-d-Utilite-Publique-Photovoltaique/Enquetes-Publiques
ainsi que sur le poste informatique mis à disposition du public du 10 juin 2025 au 11 juillet 2025 à la préfecture de l'Yonne à Auxerre (Bureau de l'environnement) de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h 30, sur rendez-vous au 03.86.72.78.16 ou au 03.86.72.79.89.
A l'issue de l'enquête, toute personne physique ou morale intéressée pourra prendre connaissance du rapport à la préfecture de l'Yonne ou en mairies de NOYERS et de CENSY,ainsi que du mémoire en réponse du demandeur et des conclusions motivées de la commission d'enquête. Ces éléments seront également mis à disposition du public sur le site internet des services de l'État dans l'Yonne.
La décision d'accorder ou de refuser les permis de construire sera prise au nom de l'État par arrêté du préfet de l'Yonne.
Des informations complémentaires sur le projet peuvent être demandées auprès de :
Monsieur Charles de POUMAYRAC, responsable du projet pour l'entreprise GLHD - 8 allée Pierre-Gilles de Gennes - 33650 MARTILLAC
email : c.depoumayrac@glhd.fr - Tel:07.87.61.44.11

AL25018878

// DIVERS

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL-DÉLAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 18 novembre 2016
Suivant testament olographe en date du 11 février 2000,
Madame Yvette BÉCHU, en son vivant retraitée, veuve de Monsieur Renaud Robert LEGER, demeurant à CHEROY (89690) EHPAD Abbé Charron 1 rue de la Grande Maison.
Née à MITRY-MORY (77290), le 3 septembre 1929.
Décédée à CHEROY (89690) (FRANCE), le 6 mai 2025.
A désigné des légataires universels.
Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Laurence PAGET, Notaire, titulaire d'un Office Notarial à CHEROY (Yonne), 16, rue de la République, le 30 mai 2025, duquel il résulte que les légataires remplissent les conditions de leur saisine.
Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Laurence PAGET, notaire à CHEROY (89690) 16 rue de la République référence CRPCEN : 89074, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de SENS de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.
En cas d'opposition, les légataires seront soumis à la procédure d'envoi en possession.
Pour insertion
Le notaire.

AL25019029

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Préfet de l'Yonne

COMMISSION DÉPARTEMENTALE D'AMÉNAGEMENT COMMERCIAL

Réunie le 27 mai 2025, la commission départementale d'aménagement commercial de l'Yonne a décidé d'autoriser la demande d'extension du magasin « GAMM VERT » sur la commune de TOUCY au profit de la SCA 110 BOURGOGNE dont le siège est situé 49 route d'Auxerre 89470 MONETEAU.

AL25019038

TRIBUNAL DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES DE BOBIGNY

Extrait des minutes du greffe

Jugement du Tribunal de Commerce de Bobigny en date du 30/05/2025 ouvrant une procédure de Redressement Judiciaire au profit de la SAS MIGI NAF NAF 65, Rue du Temple 89000 Auxerre (prêt à porter). RCS BOBIGNY 930.144.837. Date de cessation des paiements : 19/05/2025. Administrateur judiciaire : la SELAS BI & ASSOCIÉS en la personne de Me Maxime LANGET 3 Bis rue des Archives 94000 Créteil et la SELARL BLÉRIOT & ASSOCIÉS en la personne de Me Philippe BLÉRIOT 46, Esplanade Jean Rostand 93000 Bobigny avec les pouvoirs d'assistance. Les créances sont à déposer entre les mains des Mandataires judiciaires : la SELAS MJS PARTNERS en la personne de Me Nicolas SOINNE 2Ter, Chemin de Lorraine 93000 Bobigny et la SELARL BALLY MJ 69, Rue d'Anjou 93000 Bobigny, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL25019019

Notaire

Laurent FRANCIN, Stéphanie FAIVRE
FRANCIN & Elise LAROCHE-SAUTEREL

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL-DÉLAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil article 1378-1
Code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016
Suivant testament olographe en date à AUXERRE (89000) du 18/10/2023 et codicille en date à AUXERRE (89000) du 17/09/2024, déposés au rang des minutes de Maître Elise LAROCHE SAUTEREL, notaire associé à AUXERRE (89000), 10 bld Davout,suivant acte contenant procès-verbal de dépôt de testament en date du 04/06/2025,
Monsieur Alain Pierre COURTILLOT, demeurant à AUXERRE (89000), 46 rue desBoussicats, célibataire, né à AUXERRE (89000), le 26 juillet 1944 et décédé à DIJON(21000), le 20 décembre 2024, a institué des légataires universels.
Les oppositions à l'exercice de leurs droits seront reçues entre les mains dudit notaire chargé du règlement de la succession dans le délai d'un mois à compter de la réception par le greffe du TJ d'AUXERRE de la copie authentique du procès-verbal susvisé et de la copie figurée de ce testament et de ce codicille.
Pour avis, le notaire.

AL25019048

Notaire

Laurent FRANCIN, Stéphanie FAIVRE
FRANCIN & Elise LAROCHE-SAUTEREL
Notaires associés
10 Boulevard du Maréchal Davout
89000 AUXERRE

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL - DÉLAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil article 1378-1
Code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016
Suivant testament olographe en date à MONTIGNY LA RESLE (89) du 8 décembre 1986, suivi d'un codicille inscrit en bas dudit testament en date à TOUCY (89) du 4 avril 2005 et d'un 2nd testament en date à AUXERRE (89) du 19 octobre 2016, le tout déposé au rang des minutes de Maître Elise LAROCHE SAUTEREL, notaire associé à AUXERRE, suivant acte contenant procès-verbal de dépôt et de description de testaments en date du 9 mai 2025, Monsieur Pierre-Marie LHOSTE, en son vivant demeurant à AUXERRE (89) 3 place Saint Etienne, célibataire, né à MARQ EN BAROEUL (59) le 16 janvier 1931, décédé à AUXERRE (89) le 21 octobre 2024,
a institué un légataire universel.
Les oppositions à l'exercice de ses droits seront reçues entre les mains dudit notaire chargé du règlement de la succession dans le délai d'un mois à compter de la réception par le greffe du Tribunal Judiciaire d'AUXERRE de la copie authentique du procès-verbal susvisé et de la copie figurée de ce testament et de son codicille.
Pour avis, le notaire.

AL25019067

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

DISSOLUTION ANTICIPÉE

Lemom

Société à Responsabilité Limitée
En liquidation
Au capital de 2 000 euros
Siège social : 6 rue Notre Dame la d'Hors
89000 AUXERRE
897 436 671 RCS AUXERRE

Aux termes d'une décision en date du 22 Mai 2025, l'Associée Unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 22 Mai 2025 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.
Mme Constance BROSSE, demeurant 6 rue Notre Dame la d'Hors 89000 AUXERRE, Associée Unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.
Le siège de la liquidation est fixé 6 rue Notre Dame la d'Hors 89000 AUXERRE. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de AUXERRE, en annexe au RCS.
Pour avis, le Liquidateur

AL25019024

ETC
2 rue des Ardoisiers
58200 COSNE-COURS-SUR-LOIRE

CLÔTURE DE LIQUIDATION

COIGNET ET ASSOCIES

Société civile immobilière
Au capital social de 1 000 Euros
Siège social 7 lieu dit CHAUMONT
89480 CRAIN
485 186 878 RCS AUXERRE

Le 31 décembre 2024 l'assemblée générale ordinaire a approuvé les comptes de liquidation et a déchargé le liquidateur de son mandat, lui a donné quitus de sa gestion et a constaté la clôture de liquidation à compter du 31 décembre 2024
La société sera radiée au RCS d'Auxerre
Pour avis.

AL25019036

GROUPE etc
LE PARTAGE DES VALEURS

CLÔTURE DE LIQUIDATION

LE NEUVY

Forme : SARL société en liquidation
Capital social : 1 000 euros
Siège social : 18 Grande Rue
89570 NEUVY-SAUTOUR
883610222 RCS AUXERRE

Aux termes d'une décision en date du 31 mai 2025, l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur Monsieur Grégory SAFFRÉ demeurant 22 Route de Dixmont, 89500 ARMEAU, l'a déchargé de son mandat et prononcé la clôture de liquidation de la société.
La société sera radiée du RCS du AUXERRE.
Le liquidateur

AL25019063

CLÔTURE DE LIQUIDATION

EARL PIROELLE

Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée en liquidation
au capital de 289 000,00 euros
Siège social : 13 rue de la Sogne
La Sogne 89360 PERCEY
432 257 327 RCS AUXERRE
Liquidatrice :
Mme Marie-Christine JOSSIER
épouse PIROELLE
13 rue de la Sogne
La Sogne - 89360 PERCEY

Aux termes d'une délibération en date du 31 mars 2025, la collectivité des associés a approuvé les comptes de liquidation de la

TRIBUNAL DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES D'AUXERRE

Extrait des minutes du greffe

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 02/06/2025 ouvrant une procédure de Redressement Judiciaire au profit de la SAS ARDT 20 bis rue des Maraîchers 89113 Charbuy (carrelage maçonnerie). RCS Auxerre 922769930. CIP 4912. Date de cessation des paiements : 02/12/2023. Administrateur judiciaire : la SELARL AJRS en la personne de Me Marlène LOISEAU 16 rue de l'Horloge 89000 Auxerre. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire judiciaire, Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL25019007

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 02/06/2025 ouvrant une procédure de Redressement Judiciaire au profit de la SAS à associé unique SASU TAB89 10 ter route de Vallan 89000 Auxerre (transports publics routiers). RCS Auxerre 849771431. CIP 4913. Date de cessation des paiements : 02/12/2023. Administrateur judiciaire : la SELARL AJRS en la personne de Me Marlène LOISEAU 16 rue de l'Horloge 89000 Auxerre. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire judiciaire, la SELARL ETUDE BALINCOURT en la personne de Me Cyrielle DELEUZE 12 Boulevard Davout 89000 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL25019008

Jugement du Tribunal des Activités Economiques d'Auxerre du 02/06/2025 prononçant l'ouverture de la procédure de liquidation judiciaire au profit de la Sàrl FAVERGEAT SARL 4bis rue Léon Serpollet 89000 Auxerre (chauffage, plomberie). RCS Auxerre 419264817. CIP 4914. Date de cessation des paiements : 02/12/2023. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur judiciaire : la SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 16 rue de l'Horloge BP290 89005 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL25019009

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 02/06/2025 prononçant la conversion en liquidation judiciaire de la SAS FEG bat service 3 Rue des Promenades 89740 Cruzy-le-Châtel (menuiseries). RCS Auxerre 911099075. CIP 4898. Liquidateur judiciaire : la SELARL ETUDE BALINCOURT en la personne de Me Cyrielle DELEUZE 12 Boulevard Davout 89000 Auxerre.

AL25019010

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 02/06/2025 prononçant la conversion en liquidation judiciaire de la SAS H.C.R II 93 rue de Paris 89000 Auxerre (peinture). RCS Auxerre 894519834. CIP 4883. Liquidateur judiciaire : SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 16 rue de l'Horloge BP290 89005 Auxerre.

AL25019011

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 02/06/2025 prononçant l'extension, à Madame Claire SADIER, en sa qualité de Présidente, de la procédure de liquidation judiciaire ouverte au profit de la SAS à associé unique BATIROX 53 avenue Jean Mermoz 89000 Auxerre (RCS Auxerre 809272065). CIP 4890.

AL25019012

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 02/06/2025 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de Monsieur Thierry Roger Angel CAMPO 12 rue du Château 89160 Ancy le Franc. RCS Auxerre 490697067. CIP 3882.

AL25019013

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 02/06/2025 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de l'EIRL CACHON SANDRA 10 rue du Pont 89380 Appoigny. RCS Auxerre 532 016 474. CIP 4846.

AL25019014

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 02/06/2025 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la SAS à associé unique QUINCY IMMOBILIER 44 Grande Rue Aristide Briand 89200 Avallon. RCS Auxerre 888906740. CIP 4848.

AL25019015

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 02/06/2025 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la SAS DIXVINS 105 rue des Mignottes 89000 Auxerre. RCS Auxerre 835361346. CIP 4689.

AL25019016

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 02/06/2025 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la SAS MYSPORTSAPP 9 place Maréchal Leclerc 89000 Auxerre. RCS Auxerre 840421580. CIP 4858.

AL25019017

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 02/06/2025 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la Sàrl YAK 22 place Corot Bât. 22 Log. 29 89000 Auxerre. RCS Auxerre 840507438. CIP 4816.

AL25019018

Jugement du Tribunal de Commerce d'Évry en date du 02/06/2025 prononçant la résolution du plan de redressement et l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire, avec autorisation de poursuivre l'activité jusqu'au 02/09/2025, au profit de la Sàrl TECHNIFROID Rue de la Chapelle Parc Technologique 89470 Monéteau (équipements frigorifiques), RCS EVRY 393847405. Date de cessation des paiements : 30/11/2024. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur judiciaire : la SELARL MJC2A en la personne de Me Christophe ANCEL 9 Bd de l'Europe 91050 Evry Cedex ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL25019051

Jugement du Tribunal de Commerce d'Évry en date du 02/06/2025 prononçant la résolution du plan de redressement et l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire au profit de la Sàrl MGDH Chemin de la Chapelle Parc Technologique 89470 Monéteau (prise de participations), RCS EVRY 530798420. Date de cessation des paiements : 30/11/2024. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur judiciaire : la SELARL MJC2A en la personne de Me Christophe ANCEL 9 Bd de l'Europe 91050 Evry Cedex ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL25019052

ANNONCES LÉGALES

société, a prononcé la clôture de la liquidation, a donné quitus à la liquidatrice et l'a déchargé de son mandat.
Le dépôt des comptes définitifs de liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE (89000).
Pour avis, la liquidatrice.

AL25019064

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SNC DU CHATELET

SNC en liquidation
au capital de 5 000,00 €
Siège social : 12 rue des Chaudronniers
89420 BIERRY-LES-BELLES-FONTAINES
807 645 460 RCS AUXERRE
Liquidateur : M. Robert CADOUX
12 rue des Chaudronniers
89420 BIERRY-LES-BELLES-FONTAINES

Aux termes d'une décision en date du 30 septembre 2024, la collectivité des associés a approuvé les comptes de liquidation de la société, a prononcé la clôture de la liquidation, donné quitus au liquidateur et l'a déchargé de son mandat.
Le dépôt des comptes définitifs de liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de AUXERRE (89000).
Pour avis, le liquidateur.

AL25019065

// CONSTITUTION

LDS GROUPE

LE COLIBRI ET LA TORTUE
Société par actions simplifiée
au capital de 1 500 euros
Siège social : 1 place Robillard
89000 AUXERRE

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à AUXERRE le 3 juin 2025, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée unipersonnelle
Dénomination : LE COLIBRI ET LA TORTUE
Siège : 1 place Robillard, 89000 AUXERRE
Durée : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 1 500 euros
Objet : La vente en boutique et/ou par internet, d'articles textiles, notamment d'habillement ou accessoires et autres articles de confection, de chaussures, d'articles de maroquinerie, de jouets et d'articles de loisirs, d'articles de puériculture, de produits cosmétiques,
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : Madame Céline VILLEMIN, demeurant 7 rue des consuls, 89000 AUXERRE
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de AUXERRE.
POUR AVIS
La Présidente

AL25019028

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 21 mai 2025 à VAULT-DE-LUGNY, il a été constitué une société à responsabilité limitée à associé unique.
Dénomination sociale : MAIRRY ENERGIES
Forme : Société à responsabilité limitée
Objet : La société a pour objet la production d'énergies renouvelables notamment photovoltaïque.Et accessoirement :- L'activité d'agent commercial dans le domaine des énergies renouvelables,- La location de matériel agricole,- La prise de participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises,- La réalisation de toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, à condition que ces opérations ne modifient pas le caractère de la société.Et, plus généralement, toutes opérations, de quelque nature qu'elles soient, juridiques, économiques, financières, civiles, commerciales, mobilières, immobilières ou industrielles, se rattachant à l'objet sus-indiqué ou à tous autres objets similaires ou connexes, de nature à favoriser, directement ou indirectement, le but poursuivi par la société, son extension ou son développement.
Capital social : 10 000 euros
Siège social : 15 rue Claude – Valloux 89200 VAULT-DE-LUGNY
Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Gérant : M. Fabrice MAIRRY demeurant 15 rue Claude – Valloux 89200 VAULT-DE-LUGNY
La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés tenu au Greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE (Yonne).
Pour avis et mention, le fondateur.

AL25019066

Suivez-nos publications sur Instagram

PUBLIEZ
VOS ANNONCES JUDICIAIRES ET ANNONCES LÉGALES
EN TOUTE SIMPLICITÉ
SAISIE ET DEVIS EN LIGNE SUR
agribourgogne.fr
Terres de Bourgogne 03 80 78 90 42 • legales@terres-de-bourgogne.net

Terres de Bourgogne
LE JOURNAL DE RÉFÉRENCE POUR L'INFORMATION AGRICOLE ET RURALE
ABONNEMENT
CHAQUE VENDREDI à la maison et accessible PARTOUT et à tout moment
abonnement@terres-de-bourgogne.net
03 80 78 90 40

CHRONIQUE JURIDIQUE

L'évaluation des risques professionnels dans l'entreprise

L'employeur a pour obligation, compte tenu de la nature des activités de l'entreprise, d'évaluer, dans chaque unité de travail, les risques pour la santé et la sécurité des salariés, y compris dans le choix des procédés de fabrication, des équipements de travail, des substances ou préparations chimiques, dans l'aménagement ou le réaménagement des lieux de travail ou des installations, dans l'organisation du travail et dans la définition des postes de travail.

La transposition dans le document unique d'évaluation des risques (DUER)

Les résultats de l'évaluation doivent être transcrits dans ce que l'on appelle le document unique d'évaluation des risques professionnels (DUER ou DUERP) qui répertorie l'ensemble des risques professionnels auxquels sont exposés les travailleurs et assure la traçabilité collective de ces expositions. En annexe doivent être consignées les données collectives utiles à l'évaluation des expositions individuelles aux risques professionnels, de nature à faciliter la déclaration au titre du compte professionnel de prévention et la proportion de salariés exposés à ces risques au-delà des seuils réglementaires.

Une mise à jour de l'évaluation des risques

Dans les entreprises d'au moins 11 salariés, le DUER est mis à jour au moins chaque année.
La mise à jour est également nécessaire, peu importe l'effectif de l'entreprise, lors de toute décision d'aménagement important modifiant les conditions de santé, de sécurité ou de travail, ou quand une information supplémentaire est portée à la connaissance de l'employeur (nouvelles connaissances scientifiques et techniques, survenance d'un accident du travail, nouvelles règles de sécurité).

Une conservation dans versions successives

Le DUER, dans ses versions successives, est conservé par l'employeur pendant 40 ans et tenu à la disposition notamment :
- des travailleurs (un avis indiquant les modalités d'accès doit être affiché dans l'entreprise),
- des anciens travailleurs (pour les versions en vigueur durant leur période d'activité dans l'entreprise),
- du CSE s'il existe,
- du service de prévention et de santé au travail,
- de l'inspection du travail,
- ainsi que de toute personne ou instance pouvant justifier d'un intérêt à y avoir accès.

La loi prévoit un dépôt dématérialisé du document sur un portail numérique, qui devait s'appliquer à compter du 1-7-2023 pour les entreprises d'au moins 150 salariés et du 1-7-2024 pour les autres entreprises. Toutefois, la mise en place de ce portail est retardée, voire incertaine. En attendant, l'employeur doit conserver les versions successives du DUER au sein de l'entreprise sous la forme d'un document papier ou dématérialisé.

Anaïs Rouillard Martins

Le code du travail prévoit la possibilité pour un salarié, en accord avec son employeur, de donner des jours de repos et de congés payés, sous forme monétisée, à des organismes d'intérêt général.

Les salariés peuvent donner jusqu'à 3 jours de repos par an à des organismes d'intérêt général

Tout salarié peut, en accord avec son employeur, par dérogations aux règles conventionnelles applicables dans l'entreprise ou la branche, renoncer sans contrepartie, dans une limite fixée par décret, à des jours de repos non pris, qu'ils aient été affectés ou non sur un compte épargne-temps, au bénéfice d'un organisme d'intérêt général.
Un décret du 20 février 2025 a limité à 3 jours ouvrables par an le nombre de jours de repos auxquels le salarié peut renoncer.
La valeur monétaire de ces jours de repos est égale à la rémunération que le salarié aurait perçue à ce titre à la date à laquelle l'employeur accepte sa renonciation.
Rappelons que cette possibilité de dons de jours concerne les jours de repos octroyés aux salariés en convention de forfait en jours ; les jours de repos octroyés aux salariés en application d'un accord d'aménagement du temps de travail sur une période supérieure à la semaine ; les jours de réduction du temps de travail accordés par un accord ou une convention collective maintenus en vigueur en application de la loi du 20 août 2008 et le congé payé annuel pour la durée excédant 24 jours ouvrables, soit la cinquième semaine de congés payés. Le don devrait également concerner les jours de congés supplémentaires conventionnels ou légaux (congés d'ancienneté, de fractionnement, etc.).
L'organisme bénéficiaire des jours de repos est choisi d'un commun accord entre le salarié et l'employeur parmi ceux mentionnés au Code Général des Impôts. Il s'agit notamment des fondations ou associations reconnues d'utilité publique, des fondations universitaires, des fondations partenariales ou d'œuvres ou d'organismes d'intérêt général ayant un caractère philanthropique, éducatif, scientifique, social, humanitaire, sportif, familial, culturel, ou concourant à l'égalité entre les femmes et les hommes, ou à la mise en valeur du patrimoine artistique

Christine Dogbo

Sous peine d'être nul, le licenciement d'une femme enceinte doit obligatoirement être notifié par l'employeur ou par une personne ayant reçu délégation. C'est ce que la Cour de cassation indique dans un arrêt rendu le 12 février 2025.

Le licenciement d'une femme enceinte notifié irrégulièrement est-il mieux indemnisé ?

Une salariée enceinte est licenciée pour faute grave par son employeur. Elle saisit la justice en demande de nullité de son licenciement.
La cour d'appel accueille sa requête et condamne l'employeur au motif que le directeur de l'association, qui a signé la lettre de licenciement, ne disposait ni de l'autorité pour procéder à un licenciement, ni d'une délégation lui donnant ce pouvoir. L'employeur se pourvoit en cassation.
La Cour de cassation rejette le pourvoi et confirme la nullité du licenciement considérant que le licenciement est nul car le directeur de l'association n'avait pas le pouvoir de signer la lettre de licenciement. Il n'avait pas reçu de délégation par l'employeur, à savoir le conseil d'administration de l'association.
La Cour précise donc que la salariée enceinte dont le licenciement est nul et qui n'est pas tenue de demander sa réintégration a droit :
- aux indemnités de rupture ;
- à une indemnité au moins égale à 6 mois de salaire réparant intégralement le préjudice subi en raison du caractère illicite du licenciement ;
- aux salaires qu'elle aurait perçus pendant la période couverte par la nullité.

Emilie BOA